



Procès-verbal de la deuxième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 24 février 2022, à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES

M ^{me} Frédérique Lavoie	Présidente (2023)
M. Louis-H. Campagna	Secrétaire (2022) (coopté)
M. Philippe Morissette	Administrateur (2022)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M ^{me} Alexandra Gargaun	Administratrice (2022)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2022) (coopté)
Alex Tremblay	Administrateur.trice (2022) (coopté.e)

ABSENCES

M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
M ^{me} Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023)
M. Martin Charest	Administrateur (2023) (démissionnaire)

AUTRES PRÉSENCES

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction
M ^{me} Marine Sériès	Organisatrice communautaire, CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN)

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

22-02-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 06
22-02-03	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	19 h 07
22-02-04	Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2022	19 h 08
22-02-05	Trésorerie	19 h 10
22-02-06	Comité de bon voisinage – suivi	19 h 25
22-02-07	Point d'information du conseiller municipal	20 h 15
22-02-08	Questions et commentaires du public	20 h 45
22-02-09	Appui du conseil de quartier à des projets du quartier	
22-02-10	Mise à jour du Plan d'action 2022-2024	
22-02-11	Cinémomètres et radars	
22-02-12	Mention des correspondances et représentations passées	21 h
22-02-13	Varia	21 h 05
22-02-14	Levée de l'assemblée	21 h 10

PROCÈS-VERBAL

22-02-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 01. Il y a quorum.

22-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Trois points sont ajoutés au projet d'ordre du jour, soit après les questions et commentaires du public.

- Appui du conseil de quartier à des projets du quartier
- Mise à jour du Plan d'action 2022-2024
- Cinémomètres et radars

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Alex Tremblay, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour amendé.

Adoptée à l'unanimité.

22-02-03 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Les membres du conseil d'administration, les conseillers et le public se présentent tour à tour. M. Martin Charest, administrateur, a fait part par écrit de sa démission.

RÉSOLUTION CA22-02-10

Concernant la prise d'acte de la démission en cours de mandat d'un administrateur.

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU de prendre acte de la démission de M. Martin Charest, administrateur, en date du 10 février 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-02-04 Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2022

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie DUMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 27 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

22-02-05 Trésorerie

Le trésorier, M. Morissette, indique que le solde du compte au 31 janvier 2022 est de 2 256,95 \$, incluant la provision pour le budget de fonctionnement reçu de la Ville de Québec.

M. Lachance fait un récapitulatif des sommes dont dispose annuellement au 1er janvier le conseil de quartier :

- 1 500 \$ en budget de fonctionnement
- 4 000 \$ pour des projets d'initiative
- 3 000 \$ pour des projets de sécurité routière

Dans ce dernier cas, l'appel à projets se fait en août-septembre de chaque année et la date de tombée est le 30 novembre.

RÉSOLUTION CA22-02-11

Concernant un paiement pour la rédaction du procès-verbal.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Philippe Morissette, DUMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 24 février 2022, sur dépôt du document.

Adoptée à l'unanimité.

22-02-06 Comité de bon voisinage – suivi

M^{me} Sériès, organisatrice communautaire au CIUSSS de la Capitale-Nationale, mentionne que des rencontres du comité ont eu lieu les 13 janvier et le 9 février 2022.

Le compte-rendu du 13 janvier 2022 a été transmis aux administrateurs du conseil de quartier. Il sera éventuellement disponible en ligne pour le public lorsqu'on aura décidé du lieu d'hébergement. La rencontre du 9 février 2022 portait sur les interventions du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). La rencontre prévue le 3 mars 2022 est reportée au 17 mars 2022.

Le comité est en démarche auprès d'organismes impliqués dans le milieu afin d'obtenir une représentation plus large à ce volet. Toute personne peut assister aux rencontres du comité. Une invitation est faite plus particulièrement aux riverains du carré Lépine.

22-02-07 Point d'information du conseiller municipal

M. Pierre-Luc Lachance fait le point sur les travaux en cours ou à venir dans le

quartier.

[Poste F.-X.-Drolet](#) □ La Ville prévoit aménager l'édifice à valeur historique et patrimoniale du 245, rue du Pont pour y relocaliser des activités de la cour



municipale et y installer un poste de police de quartier. L'édifice et le stationnement seront spécialement configurés pour la détention temporaire de prévenus.

Une attention spéciale a été apportée aux arbres présents sur le site. Au lieu de 15 arbres, ce sont 5 arbres qui seront coupés, tous des frênes ; 18 nouvelles plantations sont prévues à

l'automne.

Travaux Dorchester/Charest – La configuration des réseaux techniques urbains qui aurait dû être terminée en décembre 2021 ne sera pas complétée avant le début de l'été 2022 en raison des retards encourus.

Tramway – La [compensation de 1,7 M\\$](#) attribuée par la Ville à la firme Rothmans, Benson and Hedges, aux fins de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de nonaccès en faveur de la Ville de Québec, sert essentiellement aux travaux de réaménagement du stationnement et de l'entrée de l'entreprise; le dédommagement de la Ville se chiffrerait quant à lui à 1\$. Pour les résidents affectés par le passage du tramway, des travaux sont aussi prévus par la Ville à hauteur de 1,7 M\$. Ce dernier montant n'inclut pas les compensations à verser pour les terrains des syndicats de copropriétés.

Déneigement – Le sujet du déneigement est toujours épineux, en particulier lorsque la pluie s'en mêle. Les épandages d'abrasifs sont retardés en cas de pluie, ce qui peut causer des épisodes de surfaces glissantes. Quant aux opérations de déneigement, elles sont reportées lorsque les chauffeurs de véhicules lourds ont atteint [leur quota d'heures de travail](#).

La présentation sur le déneigement diffusée en direct le 9 février dernier sur la [page Facebook de la Ville](#) est toujours [disponible en ligne](#). Une séance d'information a également eu lieu pour les conseils d'administration des conseils de quartier le 17 février.

22-02-08 Questions et commentaires du public

Station de pompage – Un citoyen s'enquiert si le [dossier de la station de pompage](#) de la rue des Sables a progressé. M. Lachance l'informe que les autorisations ont été accordées et qu'une mention a été ajoutée pour que le travail se fasse de

façon accélérée étant donné que le dossier perdure déjà depuis au moins 10 ans.

Carré Lépine – Un citoyen demande quand les clôtures et roulottes de chantier seront enlevées. M. Lachance indique que le chantier devrait se terminer en avril 2022 de sorte que ces équipements devraient être enlevés par la suite. La Ville prévoit toujours installer dans ce secteur des toilettes pour piétons et cyclistes, mais l'endroit final et l'orientation de l'entrée ne sont pas encore déterminés. Des discussions sont aussi à venir sur l'usage possible des lieux à des fins festives. Une proposition est déjà sur la table pour un projet temporaire. [L'appel à projets pour des places éphémères](#) se poursuit à la Ville jusqu'au 6 mai 2022.

Arbres près de l'école des Berges – Différents scénarios sont à l'étude et aucun ne fait l'unanimité. Les travaux dans ce secteur doivent commencer à l'automne 2022. M. Lachance a fait des représentations à propos des arbres qui n'ont pas eu l'heur de plaire à certains responsables. Consulté, le jardin communautaire s'est dit ouvert à relocaliser ses activités près du Centre communautaire Saint-Roch.

Tramway – Les rencontres publiques sur le [projet de tramway dans le secteur de l'avenue Cartier](#) débutent dans les quartiers de Montcalm et de Saint-Jean-Baptiste. M^{me} Lavoie demande quel est l'échéancier prévu pour Saint-Roch. M. Leclerc mentionne qu'il y aura deux rencontres, une prochainement avec les administrateurs du conseil de quartier et l'autre avec les citoyens, en avril ou en mai. Les dates ne sont pas encore fixées. Le tracé étant définitif, la consultation portera sur les aménagements autour de la plateforme, les impacts sur les rues avoisinantes et le stationnement.

La [présentation](#) qui avait été faite pour le quartier Saint-Roch est toujours en ligne dans la [documentation relative au projet de tramway](#).

Îlot Dorchester – Le grand stationnement situé entre les rues Dorchester, Sainte-Hélène, Caron et Saint-Vallier Est a été acquis par les frères Trudel.



Selon M. Lachance, le développement éventuel de l'îlot est encore objet de réflexion.

Les nouveaux propriétaires sont bien au fait du [Plan particulier d'urbanisme du centre-ville Saint-Roch](#) adopté en 2017. Ils ne devraient vraisemblablement faire aucun développement avant 2023.

Comité itinérance – Un citoyen s'informe sur les activités du comité Itinérance du conseil de quartier. M^{me} Lavoie mentionne que les activités du comité ont été limitées récemment par l'attention portée au comité bon voisinage (secteur Saint-Roch sud-est – Lauberivière). Le citoyen aurait des projets à proposer au comité Itinérance pour faire suite au [plan provincial de lutte contre l'itinérance](#). Il y a beaucoup de financement disponible pour les organismes communautaires, mais très peu de soutien aux personnes elles-mêmes. Un revenu minimum garanti, par exemple, pourrait permettre un retour aux études.

M. Lachance remarque que l'idée est valable, mais qu'elle s'adresse davantage au provincial ou au fédéral qu'à la Ville. Les élus provinciaux pourraient être intéressés, comme M^{me} Catherine Dorion, dans la circonscription de Taschereau.

Quelques personnes manifestent leur intérêt pour la rencontre à ce sujet. Un point de suivi sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

22-02-09 Appui du conseil de quartier à des projets du quartier

Accès transports viables (ATV) – M^{me} Lavoie revient sur la demande d'appui qui n'avait pu être traitée à la dernière assemblée en raison de l'heure tardive. Après avoir été consultés, les membres sont en faveur d'appuyer l'organisme.

RÉSOLUTION CA22-02-12

Concernant un appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de sécurité piétonne de l'organisme Accès transports viables (ATV).

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DUMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch appuie l'organisme Accès transports viables (ATV) dans son projet de concertation et mobilisation sur les enjeux de sécurité piétonne dans la Capitale-Nationale et lui transmette une lettre à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Printemps Saint-Roch – M^{me} Frédérique Lavoie s'enquiert de la procédure pour déposer un projet d'initiative auprès de la Ville. M. Leclerc précise que la demande doit indiquer les objectifs du projet, l'échéancier, les coûts de réalisation, les partenaires et l'implication du conseil de quartier au sein du projet. Il faut également une résolution autorisant le dépôt de la demande.

Il faut compter au moins deux mois après le dépôt de la demande avant d'obtenir la subvention lorsqu'elle est accordée. Un projet conjoint avec la Société d'histoire de Québec (SHQ) devrait s'étendre en termes d'échéancier au-delà des activités proprement dites du Printemps Saint-Roch.

Le projet d'initiative sera soumis à la prochaine assemblée du conseil de quartier.

M. Lachance profite de l'occasion pour mentionner que la Ville devrait réviser cet automne les façons de faire pour soutenir les projets d'initiatives des conseils de quartier.

22-02-10 Mise à jour du Plan d'action 2022-2024

Le [plan d'action 2020-2022](#) du conseil de quartier arrive à terme. Les membres conviennent de mettre à jour le document.

Tel que constaté lors de l'assemblée du [27 janvier](#), M. Louis-H. Campagna suggère d'ajouter un volet art, histoire, culture et patrimoine. Il suggère également d'arrimer le plan d'action avec les objectifs de la [Stratégie de développement durable 2030](#) de la Ville et [ses plans d'action](#) pour donner plus de pertinence aux actions du quartier.

RÉSOLUTION CA22-02-13

Concernant l'adoption en première lecture (sur le principe) du plan d'action 2022-2024 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU d'adopter en première lecture (sur le principe) la mise à jour du plan d'action 2022-2024 du conseil de quartier de Saint-Roch, d'y intégrer un volet art, histoire, culture et patrimoine et d'arrimer les actions avec les objectifs de développement durable de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Une version de travail du plan d'action 2022-2024 sera soumise lors d'une prochaine assemblée pour seconde lecture (sur le fond) et consultation.

22-02-11 Cinémomètres et radars

M. Ricky Ng-Adam, résidant du quartier, présente une mise à jour du projet sur la qualité de l'air du Laboratoire citoyen et soumet à l'attention du conseil un autre projet du Laboratoire citoyen qui concerne les cinémomètres et la sécurité routière.

Qualité de l'air □ Le projet compte maintenant deux nouvelles stagiaires et un nouveau conseiller scientifique, M. Stéphane Roche, professeur au département de sciences géomatiques de l'Université Laval. Des démarches ont été entreprises pour des subventions additionnelles auprès du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Deux capteurs de type Purple Air PA-II actuellement testés à l'Université de Montréal seront éventuellement installés près de la station de pompage, sur la rue des Sables.

Cinémomètres □ La [Ville](#) fait usage de radars photo fixes ou mobiles pour mesurer la vitesse des automobilistes dans certains secteurs problématiques. Les appareils servent, ou bien, à des fins pédagogiques pour informer le conducteur de sa vitesse actuelle, ou bien, à des fins réglementaires en émettant une contravention au propriétaire du véhicule en défaut. C'est le [ministère des Transports](#) qui pilote l'usage des radars photo et déterminent les endroits où les installer.

Il existe toutefois des cinémomètres qui permettent d'enregistrer des données de vitesse à partir des endroits où ils sont installés. Ce type de relevés peut s'avérer particulièrement utile pour les citoyens qui revendiquent des mesures d'apaisement de la circulation dans des secteurs problématiques, comme la rue Prince-Édouard, par exemple, ainsi que d'autres zones scolaires.

De tels cinémomètres peuvent être installés pour une centaine de dollars. L'exactitude des données reste à vérifier, mais elles constituent un bon point de départ pour appuyer les perceptions des citoyens.

Les personnes présentes conviennent que la vitesse excessive est un problème et que la sensibilisation est un bon moyen de mitigation du risque. Les avis sont toutefois partagés quant à l'utilisation des radars photo. Les enjeux du respect de la vie privée et de l'acceptabilité sociale sont soulevés.

Un projet de résolution est présenté à l'écran. Un premier volet consisterait à demander à la Ville d'installer des afficheurs de vitesse aux endroits litigieux, ce que la Ville peut faire lorsque plusieurs citoyens en font la demande au 311. Le second volet serait d'obtenir des cinémomètres de données pour les citoyens

intéressés à monter un dossier.

Un projet de mobilisation à la sécurité routière pourrait être envisagé par le conseil de quartier. La prochaine date de tombée est le 30 novembre 2022. M. Ng-Adam pourrait accompagner le conseil de quartier dans un tel projet.

Le projet de résolution sera soumis aux membres du conseil d'administration pour évaluation.

22-02-12 Mention des correspondances et représentations passées

14 février 2022 □ La résolution [CA22-01-07](#), adoptée le 27 janvier 2022 et concernant la position du conseil de quartier de Saint-Roch en défaveur de l'allègement des normes d'émissions de nickel au Québec, a été transmise le 14 février dernier, au ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette, dans le cadre de la consultation publique sur l'ajustement de la norme. M. Campagna souligne que les 18 directions régionales de la santé publique ont pris position contre l'assouplissement de la norme concernant le nickel.

3 février 2022 □ Ville de Québec □ Formation : initiation à l'urbanisme.

17 février 2022 □ Ville de Québec □ Séance d'information pour les administrateurs des conseils de quartier portant sur la politique de viabilité hivernale.

Rencontres à venir :

- Lab sur la déminéralisation des quartiers centraux.
- Société historique de Québec (SHQ) – Printemps Saint-Roch.

22-02-13 Varia

M. Campagna mentionne avoir porté plainte au 311 pour des glaçons dangereux débordant des corniches d'immeubles situés sur la rue du Parvis. Cette rue est empruntée par les enfants pour se rendre à l'école des Berges. Selon une conversation avec un inspecteur municipal, les interventions de la Ville de Québec auprès des propriétaires concernés sont d'abord de nature à sensibiliser ces derniers. Les plaintes multiples au 311 accélère le processus d'intervention. Avis à tout le monde : c'est une question de sécurité piétonne.

22-02-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 20 h 55. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le jeudi 24 mars 2022.